

## Extension de STMicroelectronics *AVIS DE L'ASSOCIATION CIVIPOLE*

20/09/2023

Contacts |

Pierre-Louis Serero

[civipole@gmail.com](mailto:civipole@gmail.com)

06 38 28 41 52

*L'association CIVIPOLE regroupe environ 30 associations d'habitants et de quartier de l'agglomération grenobloise pour impulser un dialogue entre les habitants et les acteurs des grands projets d'aménagement. Association loi 1901, elle s'organise autour de trois objectifs : promouvoir la participation citoyenne, se former et s'informer, participer aux projets de Elle aborde des sujets très variés mais essentiellement centrés sur la démocratie locale, la participation, la qualité de vie en ville et les déplacements avec l'objectif que les besoins et attentes des habitants soient entendus et pris en compte dans les projets qui les concernent.*

Sans être opposée formellement à l'extension du site de STMicroelectronics à Crolles, l'association Civipole s'inquiète fortement des conséquences de cette extension sur la consommation d'eau nécessaire à son activité et sur l'importance des rejets qui y sont liés.

Il ne sera pas question de l'intérêt ou non d'augmenter la capacité de production de cette entreprise de haute technologie engagée dans la fabrication de produits contribuant à la richesse et à l'indépendance nationale. Cependant cette extension ne peut être faite à n'importe quel prix.

La question de l'eau est primordiale. Il faut rappeler que dans le monde en général et en France aussi, l'eau potable est une ressource rare et qu'elle doit être protégée et utilisée de la manière la plus économe possible. Même si cette question de raréfaction n'est pas encore critique sur la région urbaine de Grenoble, on ne peut ignorer les besoins à venir sur des zones beaucoup exposées qu'il faudra alimenter au titre de la solidarité nationale, voire européenne.

Beaucoup d'actions sont menées auprès des habitants pour économiser cette eau, et une réflexion intense est menée en parallèle pour une meilleure utilisation dans les bâtiments, dans l'industrie et aussi dans l'agriculture. La société STMicroelectronics montre dans son projet qu'elle est impliquée dans ces actions en proposant des solutions de réutilisation des eaux usées. Mais ces actions sont insuffisantes.

Elle consomme aujourd'hui quotidiennement 12350 m<sup>3</sup> d'eau pure (eau potable et eau de nappe). Cette eau, pour la plus grande partie issue des sources de Rochefort, est vendue par la Métropole de Grenoble à la Communauté de Communes du Grésivaudan qui la vend à STMicroelectronics, dans une chaîne où chacun dilue sa responsabilité : je vends mon eau potable à un organisme sans aucun contrôle sur ce qu'il en fait, et l'organisme la vend comme bon lui semble. Or s'il est juste qu'une communauté soit solidaire d'une communauté voisine en partageant une partie de ses richesses, la moindre des choses est que celle-ci ne la gaspille pas.

Or, aujourd'hui, cette richesse s'épuise, les nappes phréatiques ne se remplissent plus, les débits des rivières diminuent. C'est à ce moment difficile que STMicroelectronics demande froidement une augmentation de consommation de son eau pure disponible (après plusieurs demandes d'augmentation dans les années précédentes) à hauteur de 19200 m<sup>3</sup> par jour, soit la consommation de toute la population de Grenoble. C'est du moins ce que l'on peut comprendre à l'écoute des dirigeants de l'entreprise et à la difficile lecture des chiffres donnés dans la synthèse de la page 37 : consommations horaires, consommations quotidiennes, pourcentage de valeurs absolues inconnues, valeurs cumulées ou non,...). 19200 m<sup>3</sup> auxquels il faut rajouter 14400 m<sup>3</sup> utilisables en cas de déficience de l'installation REUSE

C'est inacceptable, et même si les capacités en eau potable de Grenoble semblaient pouvoir le supporter il y a quelques mois, cela est beaucoup moins certain aujourd'hui. **STMicroelectronics doit non seulement se contenter de la fourniture actuelle d'eau potable et d'eau de nappe, mais aussi fabriquer elle-même la totalité de l'eau ultra pure nécessaire à son extension à partir d'eaux usées comme le font les entreprises du sud-est-asiatique, et même, au contraire de sa demande, diminuer drastiquement sa consommation actuelle de l'eau potable disponible dans nos sources.**

Dans le même temps, **les nuisances et rejets de sa production doivent être traités avec rigueur et d'une manière volontariste de façon qu'ils ne dépassent pas, mais au contraire diminuent de manière drastique les nuisances et rejets actuels, y compris en matière de température des eaux rejetées quand bien même ceux-ci ne dépassent pas les normes** : Il est par ailleurs très regrettable que les chiffres ne soient donnés qu'en pourcentage et montrent que si ce dernier ne varie pas, les valeurs absolues, elles, progressent. Par exemple, 5% de 100 tonnes non traitées cela représente 5 tonnes en valeur absolue, 5% de 200 tonnes dues à l'extension, cela devient 10 tonnes. Le projet serait plus acceptable en ce qui concerne les rejets si leur traitement passait de 95% de traitement à 98-99 %, voire plus.

D'autre part on peut deviner en page 42, au travers d'un galimatias de sigles et d'explications confuses et alambiquées qu'il y a une demande de dérogation non explicitement argumentée concernant les rejets de Cuivre de Phosphore et d'Azote total. Ce qui est également inacceptable, l'extension de STMicroelectronics devant être liée à la résolution préalable de ces problèmes.

Dans ce contexte, alors que l'on sait que la quantité d'eau disponible, et peut-être sa qualité, vont diminuer, **vouloir porter la capacité de distribution à STMicroelectronics à 19200m<sup>3</sup> par jour, et autoriser, comme cette société le demande, à dépasser les normes de rejets de produits éminemment polluants est irresponsable.**

**Dans ces conditions, si elle n'est pas accompagnée d'un plan réaliste de diminution en valeur absolue de la consommation de notre eau de source et de réduction des rejets dans l'Isère, notre association donne un avis très défavorable et s'oppose fermement à l'extension de cette société.**